



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **14 AVR. 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Emilie LEMARÉCHAL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20250305_VI_DeRijke_GPI-7

- Levée de mise en demeure -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 5 mars 2025 afin de procéder au récolelement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LILLEBONNE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

~~Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général~~

Zohair BOUAOUICHE

DE RIKE NORMANDIE

Les Herbages
ZI du Port Jérôme Lot indu
76170 LILLEBONNE

cc : teo.gasmi@derijke.com
stephane.marceau@derijke.com